magnacarta patrimoine

COMPARATIF PROGRAMMES POLITIQUES PRÉSIDENTIELLE 2017

Comprendre les points-clés patrimoniaux dans les programmes présentés

	B. HAMON 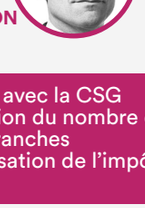	B. MACRON 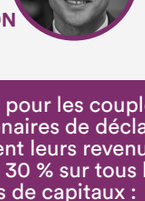	F. FILLON	M. LE PEN 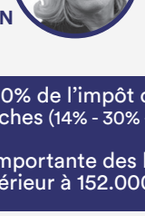
Impôt sur le revenu	Fusion avec la CSG Augmentation du nombre de tranches Individualisation de l'impôt	Possibilité pour les couples et les partenaires de déclarer séparément leurs revenus Flat tax de 30 % sur tous les revenus de capitaux : Assurance-vie inclus (fin de la fiscalité avantageuse)	Évolution du quotient familial à 3.000€ pour chaque 1/2part Imposition forfaitaire de 30 % sur les revenus du patrimoine sauf assurance-vie, Livret A et LDD (conservation de la fiscalité actuelle) Nouvelle réduction d'impôt pour favoriser l'investissement dans les PME (30 %)	Réduction de 10% de l'impôt des 3 premières tranches (14% - 30% - 41%) Taxation plus importante des hauts revenus (supérieur à 152.000€)
Impôt de solidarité sur la fortune	Fusion avec la taxe foncière pour en faire un impôt unique sur le patrimoine	Réforme de l'ISF pour un impôt sur la rente immobilière Maintien de l'exonération sur la résidence principale	Suppression de l'ISF	Conservé
Impôt sur les sociétés	/	Réduction à 25 %	Réduction à 25 %	Taux variable selon la taille de l'entreprise : 15 % : TPE 24 % : PME 331/3 % : Grandes entreprises
TAXES	/	Suppression de la taxe d'habitation pour la classe moyenne Réduction/suppression des cotisations maladie et chômage Hausse de la CSG de 1.7 point	Hausse de la TVA de 2 points Suppression de la cotisation salariale maladie Surpression des DMTO lors des ventes immobilières	/
Retraite	Prise en compte de la pénibilité du travail +temps consacré aux engagements associatifs pour le calcul de la retraite	Hausse du minimum retraite Date de départ à la retraite modulée en fonction des métiers (entre 60 et 67 ans)	Report de la date de départ à la retraite à 65 ans Maintien de dispositifs de faveur (départ anticipé pour carrière longue)	Hausse de la retraite sous conditions
Revenu universel	Oui	Non	Non	Non
Transmission	/	/	Abattement renouvelable tous les 10 ans	Abattement renouvelable tous les 5 ans
Prélèvement à la source	Maintien	Maintien	Abandon	Abandon

Magnacarta, l'indépendance ensemble - www.magnacarta.fr. S.A.S au capital de 2 564 032,40 € – 431 687 060 RCS LYON – Enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 006 334 (www.orias.fr) en qualité de Courtier en assurance, et Conseiller en investissements financiers adhérent de la Compagnie des CGPI, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers –Activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce – Carte Transaction sur Immeubles et fonds de commerce n°CPI 69012016000013896 délivrée par la CCI LYON, ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assureur et garant : MMA IARD Assurances Mutuelles - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans CEDEX 9. DOCUMENT INFORMATIF. ELECMAGNACARTA032017